

Compte-rendu de la consultation écrite du comité de suivi FEADER

Une consultation écrite des membres du comité de suivi FEADER, portant sur les grilles de sélection des dispositifs 4.3.2 (volet « voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers »), 6.4.2, 7.4.1, 7.5.3, 16.7.1, 16.7.5 et 19.3.1 du PDR s'est tenue du 19 au 30 au octobre 2015. Elle a été transmise par voie électronique.

Cette consultation a recueilli six avis, formulés par message électronique. Un avis est favorable sans remarque. Cinq avis formulent les questions et remarques suivantes. Les suites données (en italique) sont détaillées ci-dessous :

Grille 4.3.2 - Investissements dans les voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers

- Mme. Marie-Cécile Deconninck (Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne) se demande s'il est indispensable de garder la notation relative au caractère collectif, qui défavorise les communes. *L'objectif de ce bloc de la grille de sélection est d'accorder une priorité aux projets regroupant plusieurs communes, complexes mais souvent structurants pour le territoire. Mais à cet égard la formulation initiale paraît insuffisante (une commune peut aussi porter au nom de plusieurs communes un projet collectif) et il est proposé de la compléter en attribuant 1 point aux projets traversant plusieurs communes, quel que soit le statut juridique du porteur de projet.*
- M. Stéphane Lebreton (Conseil Départemental de la Nièvre) regrette que le bloc « nature des massifs desservis » se limite à une dichotomie résineux / feuillus. *Cette dichotomie n'est en effet pas pleinement satisfaisante, et il a été signalé par ailleurs qu'elle sera difficile à connaître avec précision, s'agissant de voies communales destinées à desservir un grand nombre de propriétés forestières. De la même manière les critères alternatifs proposés par M. Lebreton (âge moyen des peuplements desservis, certification des propriétés desservies, structure des peuplements et destination des produits), bien que tout à fait pertinents, semblent également difficiles à appréhender par les porteurs de projets comme par les services instructeurs. Devant ces difficultés, il est proposé de supprimer ce bloc et de le remplacer par un bloc « localisation du projet » avec 3 points pour les projets localisés pour plus de 75 % en forêt, 2 points pour les projets localisés en forêt pour 50 à 75 % du tracé et 1 point pour les projets localisés en forêt pour 25 % à 50 %.*

Il est également précisé dans le bloc 1 « nature du projet » qu'en cas de projet comportant des voies de nature différentes, c'est celle avec le tracé le plus long qui détermine la nature du projet.

De plus, quand les disponibilités financières sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins, les derniers dossiers à égalité de points sont départagés selon la nature du projet (= priorité aux voies d'accès aux massifs sans continuité, etc.) puis la localisation (= priorité aux projets localisés à plus de 75 % en forêt, etc.) puis le caractère collectif (= priorité aux projets traversant plusieurs communes) et en dernier recours selon le pourcentage du tracé localisé en forêt.

Grille 6.4.2 – Consolider, diversifier l'offre en hébergements, services touristiques, activités écotouristiques des territoires ruraux

Hébergements touristiques

- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) souhaiterait une définition du critère relatif aux données géographiques car il ne lui paraît pas très clair. *Les coordonnées géodésiques (latitude/longitude/altitude) du lieu d'intervention sont transmises au format Lambert 93.*
- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) propose d'ajouter un point au critère « les collectivités sur lesquelles le projet est implanté sont informées de la réalisation du projet » afin d'encourager les échanges entre les porteurs de projets privés et les collectivités. *L'établissement informe la commune et l'établissement intercommunal de coopération intercommunale (communauté de communes...) de son projet d'intervention.*
- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) propose d'ajouter un point au critère « le projet répond aux obligations réglementaires » environnementales afin de récompenser le maître d'ouvrage qui intègre un volet environnemental à son opération (ou ne pas faire figurer ce critère si l'on considère qu'il s'agit d'un critère d'éligibilité d'un projet). *S'agissant d'une obligation réglementaire, qui s'applique de droit, la région a décidé de n'affecter aucun point à ce critère.*
- Carine Lisberney (chargée de mission politiques territoriales et contractualisation au conseil départemental de la Côte d'Or) indique qu'il pourrait être pertinent de requérir du prestataire la mise à jour de ses informations sur la base de données départementales afin que celles-ci puissent remonter sur le système régional d'information touristique (SRIT). *L'établissement renseigne ou met à jour les données alimentant le système régional d'information touristique (base de données utilisée par les départements, office de tourisme et la région pour assurer la promotion des établissements et des sites ainsi que l'observation économique des destinations touristiques de Bourgogne).*

Equipements légers TIC

- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) indique qu'il y a une erreur dans les intitulés des trois derniers critères. *Ces trois critères ont été rectifiés.*

Grille 7.4.1 – Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateur en énergie

- Stéphane Lebreton (Conseil départementale de la Nièvre) indique que le nombre de critères retenus est faible et risque d'être peu discriminant si de nombreux dossiers sont déposés. Il propose de rajouter un critère lié à l'intégration du projet dans une stratégie supra-communale (comme pour les projets "habitat innovant"). *Les opérations d'acquisition-amélioration ne*

sont pas nombreuses car elles sont difficiles à monter financièrement et concerneront uniquement les 170 pôles FEADER. On intervient sur la vacance des logements et si on ajoute trop de critères, peu de dossiers pourront être soutenus. Les critères énergétiques sont également assez sélectionnant.

- Carine Lisberney (chargée de mission politiques territoriales et contractualisation au conseil départemental de la Côte d'Or) indique que les critères ne paraissent pas très sélectifs dans la mesure où il n'est pas difficile pour des logements réhabilités d'atteindre au moins 40 % de gain énergétique (20 points), ce qui fait qu'un dossier, dès lors qu'il appartient à un pôle de proximité (20 points), intermédiaire (25) ou de centralité (30) atteindra nécessairement la note minimale de 40 points requise pour être sélectionné. *La grille des critères de sélection acquisition-amélioration est modifiée afin de prendre en compte ces remarques. Ainsi, pour un gain énergétique entre 30 et 50%, 10 points, une consommation divisée par 2, 20 points, une consommation divisée par 3, 30 points, une consommation divisée par 4, 40 points. Par ailleurs, pour un projet se déroulant sur un pôle de proximité, 10 points, un pôle intermédiaire, 15 points, un pôle de centralité, 20 points. Enfin, pour un logement vacant depuis moins d'un an, 20 points. Cette nouvelle notation permet de prioriser les logements vacants et situés dans les pôles FEADER. La note minimale est également revue à la hausse, elle est désormais de 50 points sur un total de 80 points. Cette grille sera réévaluée dans un an.*
- Gérard Clémencin (UFC-que choisir) indique que les critères de performance énergétique proposés sont prévisionnels et indicatifs et donc que les valeurs indiquées dans les dossiers pourront être plus ou moins fantaisistes. Il est ainsi proposé qu'au moment du paiement de l'aide soit fourni un diagnostic thermique établi à la fin des travaux afin de s'assurer de la réelle performance du bâtiment. *La région vérifiera la concordance entre le calcul thermique et les cahiers des charges thermiques. Le diagnostic thermique en fin de travaux restera tout de même un calcul théorique. Il s'agit dans un premier temps de sensibilisation des acteurs participant à la construction des bâtiments à faible consommation, pour ensuite, sur des futurs programmes, évoluer sur des exigences de résultats. A savoir également que dans les projets présentés il y aura systématiquement un architecte, un thermicien voire un bureau de contrôle afin de sécuriser le niveau de performance énergétique attendu ou visé. Par ailleurs, l'exigence de faire appel à un architecte est aujourd'hui obligatoire pour les projets présentant une surface plancher de 170 m². Prochainement, ce seuil sera abaissé à 150 m².*
- Gérard Clémencin (UFC-que choisir) indique que la note relative au critère « consultation : recueil des avis de tout ou partie des citoyens et les acteurs socio-économiques d'un territoire » est imprécise par rapport aux deux autres notes relatives à l'association des futurs usagers à la conception du projet et il y a une incompréhension quant à la valeur de la note fixée. Ce critère pourrait être noté 0 (les futurs habitants seront certainement absents à ce stade du projet). *La note 0 correspond à la réunion publique. Lorsque le porteur de projet va au-delà, la bonification augmente faiblement. La région bonifie le projet lorsque les futurs habitants sont consultés au stade du pré-projet. Par futur habitant, il est entendu, non pas nécessairement le futur habitant réel, mais la figure du futur habitant qui peut être représenté dans le cadre d'un panel.*

Grille 7.5.3 - Consolider, diversifier l'offre en services touristiques, activités éco-touristiques des territoires ruraux

Equipements légers TIC

- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) indique qu'il y a une erreur dans les intitulés des trois derniers critères. *Ces trois critères ont été rectifiés.*

Grille 16.7.1 - Stratégies locales de développement forestier

- Mme. Carine Lisberney (Conseil départemental de la Côte-d'Or) propose d'ajouter deux critères d'évaluation, à savoir la valorisation de l'écotourisme (valorisation du patrimoine naturel, des chemins, des sentiers - valorisation des activités sur le territoire - développement des outils pour le tourisme) et la conciliation de l'activité cynégétique (gestion de la faune sauvage) avec les autres activités (agriculture, sylviculture). *Ces deux critères correspondent effectivement à des thématiques qui peuvent se révéler tout à fait pertinentes dans le cadre de stratégies locales de développement forestier. Cependant, ils sont déjà inclus dans les critères « fourniture de services sociaux » voire « aménagement du territoire » (pour l'écotourisme) et « valorisation des produits forestiers non ligneux » (pour les activités cynégétiques). Comme les critères de la grille de sélection ont volontairement un caractère très englobant, il sera précisé dans la notice de l'aide un certain nombre d'exemples qui reprendront notamment les thématiques de l'écotourisme et des activités cynégétiques.*

Par ailleurs, a été signalé une incohérence avec la note minimale de 2 pour la sélection d'un projet, systématiquement atteinte à partir du moment où les conditions d'éligibilité sont réunies. Ceci est contraire aux principes de sélection recommandés par la Commission européenne et la note minimale est donc remontée à 3 points.

Grille 16.7.5 – Soutien aux actions de coopération et de promotion, d'ingénierie et de formation touristique

Ingénierie territoriale du tourisme fluvestre

- Charlotte Olivier (chef de projet du syndicat mixte du Chalonnais) propose que la grille de sélection soit affinée avec la notation suivante : 2 points lorsque le périmètre concerné par le contrat est à l'échelle du pays et 1 point lorsqu'il est à l'échelle de quelques structures intercommunales. Cela permettrait de rendre éligible l'ingénierie mobilisée par les Pays engagés dans l'élaboration d'une étude de valorisation du développement fluvestre, première étape nécessaire avant l'élaboration d'un contrat de développement fluvestre. *Le critère de sélection est cohérent avec le périmètre correspondant à la stratégie votée par les élus régionaux.*

Les membres du comité de suivi qui ne se sont pas exprimés sont réputés avoir émis un avis favorable.

Les grilles de sélection finales sont fournies en annexe.

Fait à Dijon le 12 NOV. 2015

Michel NEUGNOT

Pour le Président du Conseil Régional
Le Directeur Général des Services

Nicolas HESSE

Annexe 1 : 4.3.2 Grille de sélection pour les voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers

Chaque projet se verra attribuer une note reflétant l'intérêt du projet.

Cette note sera obtenue en additionnant les notes élémentaires ci-dessous :

*1/ Nature du projet** :

voie d'accès aux massifs sans continuité (cul-de-sac/sans issue)	4
voie d'accès aux massifs avec continuité	3
voie de liaison avec usages principalement agricoles et forestiers	2
voie de liaison tous usages	1

** en cas de projet comportant des voies de nature différentes, c'est celle avec le tracé le plus long qui détermine la nature du projet*

2/ Localisation du projet :

Projet localisé à plus de 75 % en forêt	3
Projet localisé en forêt pour plus de 50 % du tracé (et jusqu'à 75 %)	2
Projet localisé en forêt pour 25 % à 50 % du tracé	1

3/ Caractère collectif :

Projet traversant plusieurs communes	1
--------------------------------------	---

Les projets dont la note sera inférieure à 4 ne pourront pas être financés.

Dans le cadre d'une session de sélection donnée, les projets avec une note supérieure ou égale aux seuils ci-dessus seront sélectionnés pour un financement par ordre décroissant des notes attribuées et dans la mesure des possibilités financières de l'enveloppe attribuée à la session de sélection considérée.

De plus, quand les disponibilités financières sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins, les derniers dossiers à égalité de points sont départagés selon la nature du projet (= priorité aux voies d'accès aux massifs sans continuité, etc.) puis la localisation (= priorité aux projets localisés à plus de 75 % en forêt, etc.) puis le caractère collectif (= priorité aux projets traversant plusieurs communes) et en dernier recours selon le pourcentage du tracé localisé en forêt.

Annexe 2 : 6.4.2 Consolider, diversifier l'offre en hébergements, services touristiques et activités éco-touristiques des territoires ruraux

Hébergements touristiques

Critères de sélection	Notation	Note
1/Qualité et confort de l'hébergement	/13	
<i>Classement minimum 3 étoiles ou équivalent</i>	4	
<i>L'établissement dispose d'un label qualité</i>	3	
<i>L'établissement est labellisé Accueil Vélo</i>	3	
<i>L'établissement dispose d'un éco-label</i>	3	
2/Marketing et commercialisation	/10	
<i>L'établissement dispose d'une stratégie et d'un ciblage marketing</i>	2	
<i>L'hébergement est commercialisé sur Internet</i>	2	
<i>L'hébergement dispose d'un site Internet</i>	2	
<i>L'hébergement dispose d'un site Internet en 2 langues minimum</i>	2	
<i>Partenariats avec les institutions du tourisme (OT...)</i>	2	
3/Viabilité du projet	/10	
• Etude		
<i>Une étude de faisabilité économique a été réalisée</i>	2	
<i>Un prévisionnel comptable a été réalisé</i>	3	
• Création d'emploi		
<i>Le projet permet le maintien d'emploi</i>	2	
<i>Le projet permet la création d'emploi</i>	3	
4/Formation	/4	
<i>Le personnel et le gérant participent à des formations tourisme (programme de formation tourisme régional...)</i>	4	
5/Contribution à la mise en œuvre d'un tourisme durable	/7	
<i>Chantier vert</i>	1	
<i>Gestion responsable des déchets</i>	1	
<i>Gestion des énergies</i>	1	
<i>Formation, sensibilisation du personnel et de la clientèle à une gestion responsable</i>	1	
<i>Sensibilisation de la clientèle à la démarche de développement durable de l'établissement</i>	1	
<i>Utilisation de matériaux écologiques</i>	1	
<i>Niveau de performance énergétique supérieur aux obligations de la RT en vigueur</i>	1	
6/Facilitation à la mise en œuvre des démarches d'observation et d'évaluation	/6	
Données info-géographiques		
<i>Les coordonnées géodésiques (latitude / longitude / altitude) du lieu d'intervention sont transmises au format Lambert 93</i>	2	
Données économique et touristiques		
<i>L'établissement renseigne ou met à jour les données alimentant le système régional d'information touristique (base de données utilisée par les départements, office de tourisme, et la région pour assurer la promotion des établissements et des sites ainsi que l'observation économique des destinations touristiques de Bourgogne)</i>	3	
<i>L'établissement informe la commune et l'établissement intercommunal de coopération intercommunale (communauté de communes...) de son projet d'intervention</i>	1	
Total	50	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25.

Investissements visant à atteindre une labellisation « Accueil Vélo »

Critères de sélection	Notation	Note
1/Critères généraux	/8	
<i>L'établissement est classé 2 étoiles ou équivalents</i>	3	
<i>L'hébergement se situe à moins de 5 km d'un itinéraire</i>	2	
<i>L'hébergement dispose d'un site Internet</i>	1	
<i>L'hébergement dispose d'un site Internet en 2 langues minimum</i>	1	
<i>L'établissement renseigne les enquêtes des ADT et Bourgogne Tourisme pour l'observatoire touristique</i>	1	
2/Accueil	/5	
<i>L'hébergeur manifeste une attention particulière au touriste à vélo à son arrivée ou au retour de circuit (il pourra par exemple, lui offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée – pack pour les campings)</i>	2	
<i>L'hébergeur doit mettre à disposition de son client la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)</i>	2	
<i>L'hébergeur est en mesure d'informer sur les itinéraires à vélo</i>	1	
3/Services	/12	
<i>L'hébergeur informe le visiteur sur la météo par le canal de son choix (ex. : affichage, Internet, carte-memo, Météo France, journal, etc.)</i>	2	
<i>L'hébergeur assure le transfert de bagages ou à défaut est en relation avec un service extérieur de transfert de bagages</i>	1	
<i>L'hébergement donne la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)</i>	2	
<i>L'hébergeur met à disposition des touristes à vélos les équipements nécessaires afin qu'ils puissent réaliser le lavage et le séchage de leurs vêtements</i>	2	
<i>L'hébergeur met à disposition un parc de vélos à la location. A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche</i>	1	
<i>Option : l'hébergeur met à disposition des touristes des accessoires vélo (casque homologué, remorque, antivol, panier, porte gourde, etc.) sur place</i> <i>A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche (inférieur à 1 km) ou de faire livrer le matériel sur place</i>	1	
<i>Option : L'hébergeur propose une connexion Internet</i>	1	
<i>Option : L'hébergeur est en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité de l'hébergement (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxi)</i>	1	
<i>Option : l'hébergeur assure une animation sur place</i>	1	
4/Equipements	/9	
<i>L'hébergement dispose d'un abri sécurisé (soit au minimum un lieu couvert et fermé) sur place, ou à défaut à proximité immédiate (moins de 300 mètres) afin de pouvoir entreposer les vélos</i>	2	
<i>L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition du touriste à vélo un kit complet de réparation en cas de petite avarie (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)</i>	2	
<i>L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo un espace équipé ou au minimum un équipement spécifique (jet d'eau, brosse) pour le nettoyage des vélos</i>	2	
<i>Option : l'hébergeur dispose d'un espace commun de relaxation</i>	1	
<i>Option : l'hébergeur réserve un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance</i>	1	
<i>Option : l'hébergement dispose d'un système de recharge des vélos à assistance électrique</i>	1	
5/Prestations de restauration	/6	
<i>L'hébergeur doit proposer aux touristes à vélo un petit déjeuner complet adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel, etc.)</i>	2	
<i>L'hébergeur offre la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité (moins de 1km)</i>	2	
<i>Option : L'hébergeur offre la possibilité d'un panier repas pour le déjeuner</i>	1	
<i>Option : L'hébergeur offre la possibilité d'un panier repas pour le petit déjeuner</i>	1	
Total	/40	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25.

Offre de services touristiques ou d'activités éco-touristiques

Critères de sélection	Notation	Note
1/Cohérence avec les enjeux des territoires de projet (contrat de territoire ou contrat de développement touristique ou contrat de développement fluvestre...)	/8	
<i>Le projet répond pleinement à un déficit de service ou d'éco-activité identifié sur le territoire</i>	8	
<i>Le projet répond partiellement à un déficit de service ou d'éco-activité identifié sur le territoire</i>	6	
<i>Le projet est en cohérence avec une stratégie départementale</i>	3	
<i>Le projet est en cohérence avec une stratégie intercommunale ou locale</i>	2	
<i>Pas de cohérence avec des enjeux territoriaux identifiés</i>	0	
2/Qualité du projet au regard des enjeux de développement durable (éco-label, paysage, matériaux, personnes à mobilité réduite, éco-énergies éco, eaux pluviales...) puis maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements	/8	
<i>Obtention d'un éco-label</i>	8	
<i>4 critères remplis parmi : intégration paysagère, valorisation des espaces naturels – faune, flore- environnants, éco-matériaux (matériaux recyclés ou recyclables, transport court, cycle de vie...), accès aux personnes à mobilité réduite, utilisation des énergies renouvelables, récupération des eaux pluviales, système d'économie de l'eau potable, tri des déchets, Maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, la maintenance et l'entretien des équipements</i>	6	
<i>3 critères remplis et maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, la maintenance et l'entretien des équipements</i>	4	4
<i>3 critères remplis</i>	3	
<i>2 critères remplis</i>	2	
<i>1 critère rempli</i>	1	
3/Diversité et polyvalence des services apportés en réponse aux attentes de clientèles	/3	
<i>Le service ou l'éco-activité apporte une réponse mutualisée aux attentes de clientèles itinérantes : plaisanciers, cyclo-touristes, randonneurs, camping-caristes...</i>	2	
4/Facilitation à la mise en œuvre des démarches d'observation et d'évaluation	/6	
• Données info-géographiques		
<i>Les coordonnées géodésiques (latitude / longitude / altitude) du lieu d'intervention sont transmises au format Lambert 93</i>	2	2
• Données économique et touristiques		
<i>L'établissement renseigne ou met à jour les données alimentant le système régional d'information touristique (base de données utilisée par les départements, office de tourisme, et la région pour assurer la promotion des établissements et des sites ainsi que l'observation économique des destinations touristiques de Bourgogne)</i>	3	
<i>L'établissement informe la commune et l'établissement intercommunal de coopération intercommunale (communauté de communes...) de son projet d'intervention</i>	1	1
Total	25	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 15.

Equipements légers TIC

Critères de sélection	Notation	Note
1 / Projet d'état des lieux - diagnostic	/10	
<i>Le projet ne fait pas état de la production d'un état des lieux-diagnostic</i>	0	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic mais il omet d'en traiter certains aspects</i>	3	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic et propose une analyse assez exhaustive</i>	5	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic et propose une analyse régionale et extra régionale assez exhaustive</i>	10	
2 / Mobilisation partenariale	/10	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et acteurs que le porteur de projet souhaite mobiliser</i>	0	
<i>Le porteur de projet ne traite que des moyens de mobilisation d'acteurs ou que de la nature des acteurs qu'il souhaite mobiliser</i>	3	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs privés et de la typologie d'acteurs qu'il mobilisera</i>	5	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs, de la typologie d'acteurs qu'il mobilisera, propose d'associer un panel de partenaires publics et propose des indicateurs de résultat</i>	10	
3 / Animation / coordination	/15	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet</i>	0	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet mais de manière succincte</i>	5	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet et proposé une méthodologie claire</i>	10	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet, proposé une méthodologie claire et enrichie d'actes fondateurs, de moyens de confortement d'un réseau d'acteurs associant public et privé</i>	15	
4 / Production d'une stratégie / de programme d'action	/15	
<i>Le projet ne propose pas de présenter stratégie et programme d'actions</i>	0	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions mais ne présente pas les moyens de traiter la thématique (calendrier, méthode...)</i>	5	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions et présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique</i>	10	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions, présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique. Il propose un calendrier précis de réalisations et s'attache à mettre en perspective ses travaux avec les travaux engagés dans le cadre du "contrat de destination Bourgogne" au titre de la continuité de services numériques</i>	15	
Total	50	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25.

Annexe 3 : 7.4.1 Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateur en énergie

<u>GRILLE DE SELECTION</u> <u>Acquisition Amélioration de logements</u>		
<u>GAIN ENERGETIQUE*</u>		Note maximale /40
> 30% et ≤ 50%	0	10
> 50% et ≤ 65%	0	20
> 65% et ≤ 75%	0	30
> 75%	0	40
<u>NIVEAU DE PÔLE</u>	Note obtenue	Note maximale / 30
Pôle de proximité	0	10
Pôle intermédiaire	0	15
Pôle de centralité	0	20
<u>VACANCE</u>	Note obtenue	Note maximale / 20
Logement vacant depuis moins d'un an * ¹	0	20
TOTAL NOTATION	0	80

Note minimale requise pour accéder au soutien :

50

* mode de calcul (Cep initiale-Cep projet) / Cep initiale

<u>GRILLE DE SELECTION</u> <u>Aménagement Durable</u>		
<u>Opération introduisant la nature en ville</u>	Note obtenue	Note maximale / 10
Le projet augmente la surface végétalisée par rapport à l'existant	0	10
<u>Opération favorisant la mobilité douce</u>	Note obtenue	Note maximale /10
Le projet permet d'introduire des modes de circulations douce (piétons, cyclistes..)	0	5
Le projet permet une continuité de circulation avec le coeur de bourg, les équipements et ou services	0	5
<u>Association des futurs usagers à la conception du projet/ prise en compte des attentes des futurs habitants</u>	Note obtenue	Note maximale /10
Consultation : recueil des avis de tout ou partie des citoyens et les acteurs socio-économiques d'un territoire	0	2,5
Concertation : travail en commun, élus, techniciens, habitants et acteurs socio-économiques du territoire sur le projet, selon une procédure collective préalable à la décision	0	5
Co-décision : véritable partage du pouvoir de décision sur les principales options du projet en question voire de son opportunité	0	10
<u>Gestion économe et durable</u>	Note obtenue	Note maximale /15
il est prévu un plan "zéro produits phytosanitaires" pour l'entretien des espaces verts		5
le projet prévoit une gestion alternative au réseau des eaux pluviales		5
Le projet permet une utilisation de matériaux issus de ressources locales Bourguignonnes		5
	0	45

Note minimale requise pour accéder au soutien :

15

/45

GRILLE DE SELECTION
Appel à projets Habitat Innovant

GRILLE DE SELECTION <i>Appel à projets Habitat Innovant</i>		
INSCRIPTION DU PROJET DANS UNE STRATEGIE SUPRACOMMUNALE	Note obtenue	Note maximale / 10
Le projet s'inscrit dans une stratégie	0	5
Le projet s'inscrit dans plusieurs stratégies	0	10
ANALYSE DU BESOIN	Note obtenue	Note maximale / 40
Présence d'un diagnostic et d'une analyse de l'offre existante	0	20
Présence d'une enquête besoin (auprès de la population, des publics cibles, des partenaires..)	0	20
DEGRE D'INNOVATION	Note obtenue	Note maximale / 40
Logements nouveaux dans leurs formes	0	10
Logements nouveaux dans leurs modes d'occupation	0	10
Présence de services nouveaux attachés à l'occupation du logement	0	10
Mutualisation de locaux ou d'équipements attachés à l'occupation du logement	0	10
GOVERNANCE		Note maximale / 20
COFIL classique	0	5
Présence d'acteurs atypiques au sein du COFIL (universitaires, entreprises..)	0	20
PRISE EN COMPTE DES USAGERS et ACTEURS LOCAUX		Note maximale / 20
Consultation des usagers	0	5
Concertation des usagers	0	10
Pouvoir de co-décision des usagers	0	20
ANALYSE DU CARACTERE TRANSFERABLE DU PROJET	Note obtenue	Note maximale / 10
Présence d'un plan de communication	0	5
Elaboration et diffusion d'outils permettant de favoriser la capitalisation et la diffusion du projet et de la démarche	0	5
MIXITE FONCTIONNELLE, SOCIALE	Note obtenue	Note maximale / 10
Le projet prévoit une mixité fonctionnelle	0	5
Le projet prévoit 20 % de logements locatifs sociaux	0	5
Note minimale requise pour la sélection	80	/150

Annexe 4 : 7.5.3 Consolider et diversifier l'offre en services touristiques, activités éco-touristiques des territoires ruraux

Services touristiques ou d'activités éco-touristiques

Critères de sélection	Note
Cohérence avec les enjeux des territoires de projet (structure de gouvernance des contrats, pays, parc naturel régional...) : inscription dans un contrat de territoire / contrat de développement touristique...	4
<i>Inscription dans un contrat de canal ou de développement fluvestre</i>	4
<i>Inscription dans un contrat de développement territorial</i>	3
<i>Cohérence avec une stratégie départementale</i>	2
<i>Cohérence avec une stratégie intercommunale ou locale</i>	1
<i>Pas de cohérence</i>	0
Qualité du projet au regard des enjeux quantitatifs (répartition des équipements...) et environnementaux : éco-label, intégration paysagère, choix des matériaux, accès aux personnes à mobilité réduite, utilisation d'énergies éco satisfaisantes, récupération des eaux pluviales... puis maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements	10
<i>Obtention d'un éco-label</i>	10
<i>4 critères remplis parmi : intégration paysagère, valorisation des espaces naturels – faune, flore- environnants, éco-matériaux (matériaux recyclés ou recyclables, transport court, cycle de vie...), accès aux personnes à mobilité réduite, utilisation des énergies renouvelables, récupération des eaux pluviales, système d'économie de l'eau potable, tri des déchets, Maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, la maintenance et l'entretien des équipements</i>	5
<i>3 critères remplis et maintien de l'approche environnementale dans l'exploitation, la maintenance et l'entretien des équipements</i>	4
<i>3 critères remplis</i>	3
<i>2 critères remplis</i>	2
<i>1 critère rempli</i>	1
<i>Aucun critère rempli</i>	0
Diversité des services apportés, en réponse aux attentes des clientèles : polyvalence des équipements en fonction des différents types de clientèles	2
<i>Réponses aux attentes de plusieurs types de clientèle : plaisanciers, cyclo-touristes, randonneurs, camping-caristes...</i>	2
<i>Réponses aux attentes d'un seul type de clientèle</i>	0
Echanges, concertation avec les sites et prestataires touristiques alentour	4
Total	20

La note minimale est de 12.

Investissements visant à atteindre une labellisation « Accueil Vélo »

◆ Labellisation catégorie « Hébergement touristiques »

Critères de sélection	Notation	Note
Critères généraux	/8	
L'établissement est classé 2 étoiles ou équivalents	3	
L'hébergement se situe à moins de 5 km d'un itinéraire	2	
L'hébergement dispose d'un site Internet	1	
L'hébergement dispose d'un site Internet en 2 langues minimum	1	
L'établissement renseigne les enquêtes des ADT et Bourgogne Tourisme pour l'observatoire touristique	1	
Accueil	/5	
L'hébergeur manifeste une attention particulière au touriste à vélo à son arrivée ou au retour de circuit (il pourra par exemple, lui offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée – pack pour les campings)	2	
L'hébergeur doit mettre à disposition de son client la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)	2	
L'hébergeur est en mesure d'informer sur les itinéraires à vélo	1	
Services	/12	
L'hébergeur informe le visiteur sur la météo par le canal de son choix (ex. : affichage, Internet, carte-memo, Météo France, journal, etc.)	2	
L'hébergeur assure le transfert de bagages ou à défaut est en relation avec un service extérieur de transfert de bagages	1	
L'hébergement donne la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)	2	
L'hébergeur met à disposition des touristes à vélos les équipements nécessaires afin qu'ils puissent réaliser le lavage et le séchage de leurs vêtements	2	
L'hébergeur met à disposition un parc de vélos à la location. A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche	1	
<u>Option</u> : l'hébergeur met à disposition des touristes des accessoires vélo (casque homologué, remorque, antivol, panier, porte gourde, etc.) sur place A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche (inférieur à 1 km) ou de faire livrer le matériel sur place	1	
<u>Option</u> : L'hébergeur propose une connexion Internet	1	
<u>Option</u> : L'hébergeur est en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité de l'hébergement (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxi)	1	
<u>Option</u> : l'hébergeur assure une animation sur place	1	
Equipements	/9	
L'hébergement dispose d'un abri sécurisé (soit au minimum un lieu couvert et fermé) sur place, ou à défaut à proximité immédiate (moins de 300 mètres) afin de pouvoir entreposer les vélos	2	
L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition du touriste à vélo un kit complet de réparation en cas de petite avarie (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)	2	
L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo un espace équipé ou au minimum un équipement spécifique (jet d'eau, brosse) pour le nettoyage des vélos	2	

<u>Option</u> : l'hébergeur dispose d'un espace commun de relaxation	1	
<u>Option</u> : l'hébergeur réserve un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance	1	
<u>Option</u> : l'hébergement dispose d'un système de recharge des vélos à assistance électrique	1	
Prestations de restauration	/6	
L'hébergeur doit proposer aux touristes à vélo un petit déjeuner complet adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel, etc.)	2	
L'hébergeur offre la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité (moins de 1km)	2	
<u>Option</u> : L'hébergeur offre la possibilité d'un panier repas pour le déjeuner	1	
<u>Option</u> : L'hébergeur offre la possibilité d'un panier repas pour le petit déjeuner	1	
Total	/40	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25

◆ Labellisation catégorie « Site de visite et sites de loisirs »

Critères de sélection	Notation	Note
Sites de visite et sites de loisirs (châteaux, parcs de loisirs, musées, caves...), proposant un accueil physique et ouverts 50 jours par an minimum, dont juillet et août		
ACCUEIL	/1	
Accès à l'établissement : mise à disposition, si besoin, d'un itinéraire cyclable de liaison entre l'itinéraire et le site de visite ou de loisirs	1	
EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT	/3	
Parc de stationnement vélo de 6 à 8 places minimum, arceaux métalliques ou lices, plus proche que les stationnements voiture	1	
<u>Option</u> : Panneau d'information sur le parking à vélo, spécifique aux touristes à vélo (réparateur, office de tourisme les plus proches...) traduit en anglais a minima	2	
INTERIEUR	/7	
Point d'eau potable à disposition	1	
Sanitaires à disposition	1	
Documentation vélo à disposition dédiée aux itinéraires (gratuite ou payante)	1	
<u>Option</u> : Consigne à bagages (gratuite ou payante)	2	
<u>Option</u> : Système de recharge pour les vélos à assistance électrique	2	
Total	11	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 5

◆ Labellisation catégorie « Loueurs de vélos »

Critères de sélection	Notation	Note
Loueurs professionnels de vélo		
ACCUEIL	/1	
Accès à l'établissement : mise à disposition, si besoin, d'un itinéraire cyclable de liaison entre l'itinéraire et le magasin du loueur	1	
PARC DE VELOS	/3	
Types de vélo : VTC, vélos de randonnée, 18 vitesses, modèles homme, femme et enfant	1	
Quantité : 40 vélos minimum ou 20 au démarrage pour atteindre 40 dans les 3 ans	1	
Renouvellement régulier du parc de vélos	1	
ACCESSOIRES	/3	
Antivol, kit de réparation pour les petites avaries, casque, gilet jaune	1	
Option : porte-bagages, porte carte, sacoches guidon, sacoches, remorques, siège bébé, 3 ^{ème} roue, tandem	2	
LOCAUX	/3	
Espace d'accueil	1	
Mise à disposition de documentation touristique	1	
Propreté des locaux	1	
VISIBILITE COMMERCIALE	/3	
Enseigne valorisant l'activité	1	
Adresse courriel	1	
Ste internet ou réseaux sociaux	1	
PERIODE D'OUVERTURE	/2	
Du 1 ^{er} avril ou 30 septembre minimum	1	
Horaires en haute saison (juin, juillet, août) : 7/7 j de 9h à 19h	1	
INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES	/1	
Prévisions à 3 jours sur demande	1	
CONDITIONS DE LOCATION	/2	
Utilisation d'un contrat de location	1	
Demande d'une caution	1	
ACCUEIL DES CLIENTELES ETRANGERES	/3	
Bases d'anglais	1	
Option : bases dans d'autres langues en fonction de la situation géographique et de la clientèle	2	
CONNEXION INTERNET	/3	
Adresse courriel	1	
Option : Site internet	2	
ASSISTANCE DEPANNAGE	/1	
CONNAISSANCE DES ITINERAIRES ET DES PARTENAIRES	/4	
Connaissance des circuits proches	1	
Proposition de fiches itinéraire gratuites (si elles existent)	1	
Vente de topo guides ou cartes	1	
Travail en réseau avec les autres prestataires touristiques concernés par l'accueil des touristes à vélo	1	
AUTRES PRESTATIONS	/12	
Option : Consignes à bagage	2	
Option : Stationnement de véhicules pendant plusieurs jours	2	

Option : Vente de matériel vélo	2	
Option Vente de topo guides ou de cartes	2	
Option : Randonnées accompagnées	2	
Option : Transport de vélo (au départ ou à l'arrivée)	2	
Total	41	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 23

◆ Labellisation catégorie « Offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) »

Critères de sélection	Notation	Note
Offices de tourisme et syndicats d'initiatives (OTSI)		
ACCUEIL	/3	
Accès à l'établissement : mise à disposition, si besoin, d'un itinéraire cyclable de liaison entre l'itinéraire et l'OTSI	1	
Option : Signalétique d'accès indiquant l'accès le plus sécurisé et agréable pour se rendre à l'OTSI depuis l'itinéraire cyclable	2	
EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT	/7	
Parc de stationnement vélo de 6 à 8 places minimum, arceaux métalliques ou lices	1	
Option : Localisation plus proche que le stationnement voiture, les arceaux doivent être dans le champ de vision du touriste, afin de pouvoir laisser ses sacoches à visu	2	
Point d'eau potable et sanitaires mis à disposition	1	
Option : Signalés et/ou visibles depuis l'OTSI	2	
Informations visibles depuis l'extérieur de l'établissement	1	
INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT / ACCUEIL	/5	
Informations à mettre à disposition : documentation générale (météo, eau potable, sanitaires, horaires de train, parkings, adresse de consigne à bagages...)	1	
Information à mettre à disposition : documentation spécifique (liste des loueurs et réparateurs de vélos, liste des hébergeurs labellisés Accueil vélo, documentations sur les itinéraires cyclables...)	1	
Option : Intégration de l'itinéraire cyclotouristique dans les cartes et plans de la commune et dans les documentations de l'OTSI	2	
Conseils aux touristes à vélo sur le réseau cyclable et les services supplémentaires (guides GPS, sorties à vélo organisées sur le territoire...)	1	
AUTRES SERVICES	/3	
Mise à disposition de kits de réparation pour les petites avaries	1	
Option : Système de recharge pour les vélos à assistance électrique	2	
Total	18	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 8

Equipements légers TIC

Critères de sélection	Notation	Note
1 / Projet d'état des lieux - diagnostic	/10	
<i>Le projet ne fait pas état de la production d'un état des lieux-diagnostic</i>	0	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic mais il omet d'en traiter certains aspects</i>	3	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic et propose une analyse assez exhaustive</i>	5	
<i>Le projet fait état de la production d'un état des lieux-diagnostic et propose une analyse régionale et extra régionale assez exhaustive</i>	10	
2 / Mobilisation partenariale	/10	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et acteurs que le porteur de projet souhaite mobiliser</i>	0	
<i>Le porteur de projet ne traite que des moyens de mobilisation d'acteurs ou que de la nature des acteurs qu'il souhaite mobiliser</i>	3	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs privés et de la typologie d'acteurs qu'il mobilisera</i>	5	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs, de la typologie d'acteurs qu'il mobilisera, propose d'associer un panel de partenaires publics et propose des indicateurs de résultat</i>	10	
3 / Animation / coordination	/15	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet</i>	0	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet mais de manière succincte</i>	5	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet et proposé une méthodologie claire</i>	10	
<i>Il est fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mis en œuvre pour conduire le projet, proposé une méthodologie claire et enrichie d'actes fondateurs, de moyens de confortement d'un réseau d'acteurs associant public et privé</i>	15	
4 / Production d'une stratégie / de programme d'action	/15	
<i>Le projet ne propose pas de présenter stratégie et programme d'actions</i>	0	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions mais ne présente pas les moyens de traiter la thématique (calendrier, méthode...)</i>	5	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions et présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique</i>	10	
<i>Le projet propose de présenter stratégie et programme d'actions, présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique. Il propose un calendrier précis de réalisations et s'attache à mettre en perspective ses travaux avec les travaux engagés dans le cadre du "contrat de destination Bourgogne" au titre de la continuité de services numériques</i>	15	
Total	50	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25

Annexe 5 : 16.7.1 Grille de sélection pour les stratégies locales de développement forestier

Chaque projet se verra attribuer une note reflétant l'intérêt du projet.

Cette note sera obtenue en additionnant les notes élémentaires ci-dessous :

1/ Emergence ou révision de stratégies :

Critère		Note
nombre de parties prenantes associées dans la réflexion visant à l'émergence ou la révision de la stratégie	2	2 points
	3 à 5	3 points
	plus de 5	4 points

2/ Animation des stratégies :

Critère		Note
Niveau d'intégration du programme d'actions (additionner les différentes fonctions de la forêt faisant l'objet d'actions)	Aménagement du territoire	1 point
	Production de bois	1 point
	Mobilisation de la ressource forestière	1 point
	Valorisation du bois ou des produits forestiers non ligneux	1 point
	Transition énergétique	1 point
	Fourniture de services sociaux ou environnementaux	1 point
	Protection des forêts	1 point

Les projets avec une note inférieure à 3 ne pourront être sélectionnés.

Au sein de la session de sélection, les projets avec une note supérieure ou égale seront financés par ordre décroissant des notes attribuées et dans la mesure des possibilités financière de l'enveloppe FEADER annoncée ci-dessus.

Quand les disponibilités financières sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins, les derniers dossiers à égalité de points sont départagés selon la nature du projet (priorité à l'animation de stratégies) puis sur la prise en compte ou non de la fonction « aménagement du territoire » puis « production de bois » puis « mobilisation de la ressource forestière », etc. (dans l'ordre du tableau ci-dessus). En dernier recours on départagera les dossiers « émergence » en fonction du nombre de parties prenantes et les dossiers « animation » en fonction du nombre de fonctions de la forêt faisant l'objet d'actions.

Annexe 6 : 16.7.5 Soutien aux actions de coopération et de promotion, d'ingénierie et de formation touristique

Réseau régional des acteurs de l'itinérance

Critères de sélection	Notation	Note
1 / Projet d'état des lieux - diagnostic	/10	
<i>Le projet ne propose pas de faire un état des lieux-diagnostic</i>	0	
<i>Le projet propose de faire un état des lieux-diagnostic mais il omet d'en traiter certains aspects</i>	3	
<i>Le projet propose de faire un état des lieux-diagnostic et propose une analyse bourguignonne assez exhaustive</i>	5	
<i>Le projet propose de faire un état des lieux-diagnostic et propose une analyse bourguignonne et externe assez exhaustive</i>	10	
2 / Mobilisation partenariale	/10	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et acteurs que le porteur de projet souhaite mobiliser</i>	0	
<i>Le porteur de projet ne traite que des moyens de mobilisation d'acteurs ou que de la nature des acteurs qu'il souhaite mobiliser</i>	3	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs publics / privés et de la nature des acteurs qu'il mobilisera</i>	5	
<i>Le porteur de projet traite des moyens de mobilisation d'acteurs, de la nature des acteurs qu'il mobilisera et propose des indicateurs de résultat</i>	10	
3 / Animation / coordination	/15	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination proposés</i>	0	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation qu'il compte employer mais de manière succincte</i>	5	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation qu'il compte employer et propose une méthodologie claire</i>	10	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation qu'il compte employer . Il propose une méthodologie claire enrichie d'actes fondateurs, de moyens de confortement d'un réseau d'acteurs</i>	15	
4 / Production d'une stratégie / de programme d'action	/15	
<i>Le projet ne fait pas état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions</i>	0	
<i>Le projet fait état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions mais ne présente pas les moyens de traiter la thématique (calendrier, méthode...)</i>	5	
<i>Le projet fait état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions et présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter le sujet</i>	10	
<i>Le projet fait état de la thématique, présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter le sujet. Il propose un calendrier précis de réalisations et s'attache à mettre en perspective les travaux du « collège des itinérance » avec les schémas institutionnels de développement touristique</i>	15	
Total	50	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 25

Plans d'animation et de promotion de la marque touristique « Bourgogne » et de ses « marques filles »

Critères de sélection	Notation	Note
1 / Etat des lieux - diagnostic	/5	
<i>Le projet ne propose pas de faire un état des lieux-diagnostic</i>	0	
<i>Le projet propose de faire un état des lieux-diagnostic et propose une analyse à l'échelle de la Bourgogne</i>	5	
2 / Animation / coordination	/15	
<i>Il n'est pas fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination proposés</i>	0	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination mais de manière succincte</i>	5	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination et propose une méthodologie claire</i>	10	
<i>Le projet fait état des moyens et méthodes d'animation et de coordination. Il propose une méthodologie claire et des moyens de confortement d'un réseau d'acteurs de la promotion de la marque Bourgogne et de ses marques filles</i>	15	
3 / Production d'une stratégie / de programme d'action	/20	
<i>Le projet ne fait pas état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions</i>	0	
<i>Le projet fait état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions mais ne présente pas les moyens de traiter la thématique (calendrier, méthode...)</i>	5	
<i>Le porteur de projet fait état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions et présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique</i>	10	
<i>Le porteur de projet fait état de la production d'une stratégie, d'un programme d'actions. Il présente les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour traiter la thématique. Il propose un calendrier précis de réalisations et s'attache à mettre en perspective ses travaux avec les schémas institutionnels de développement touristique de la Bourgogne</i>	20	
Total	30	

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 20.

Soutien de postes d'ingénierie territoriale du tourisme fluvestre

Critères de sélection	Note
Périmètre concerné par le contrat	5
<i>Voie d'eau dans sa globalité et/ou périmètre interrégional pour voie d'eau limitrophe</i>	5
<i>Grande partie d'une voie d'eau</i>	3
<i>Section courte de voie d'eau (échelle d'un Pays ou de quelques structures intercommunales)</i>	1
Adéquation des objectifs et des actions du contrat de canal ou de développement fluvestre avec la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne	5
<i>Forte adéquation</i>	5
<i>Adéquation pour la moitié des objectifs</i>	2
<i>Aucune adéquation</i>	0
Qualité de l'animation, de la concertation et de la gouvernance proposées dans le projet de contrat ou dans le contrat abouti, vis-à-vis des collectivités mouillées, des prestataires touristiques (hébergeurs et restaurateurs notamment), des professionnels de la plaisance, du cyclotourisme..., des sites touristiques de proximité, offices de tourisme...	5
<i>Création d'une instance de concertation et de décision associant tous les partenaires</i>	5
<i>Création d'une instance de consultation des partenaires</i>	4
<i>Consultation et échanges réguliers avec les partenaires</i>	3
<i>Information des partenaires</i>	1
<i>Pas d'échanges</i>	0
Total	15

La note minimale requise pour accéder au soutien est de 12

Annexe 7 : 19.3.1 Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du groupe d'action locale

Préparation aux activités de coopération

Critères de sélection	Note
Qualité du partenariat en Bourgogne	4
dont partenaires publics et privés impliqués	2
et mise en place d'une instance de pilotage	2
Identification de l'/des autre(s) partenaire(s) de la coopération (en Bourgogne, en France, à l'étranger)	2
Total	6

Afin d'être retenu, le projet devra obtenir a minima la note de 2 sur la base de la grille de sélection ci-dessus.

Mise en œuvre des activités de coopération

Critères de sélection	Note
Identification de l'/des autre(s) partenaire(s) de la coopération (en Bourgogne, en France, à l'étranger)	2
Qualité du partenariat en Bourgogne	4
dont partenaires publics et privés impliqués	2
et mise en place d'une instance de pilotage	2
Note de contexte	3
dont historique du partenariat	1
et identification des besoins de part et d'autre	2
Plan stratégique détaillant les objectifs stratégiques et opérationnels et identifiant la valeur ajoutée pour les territoires (territoires partenaires du projet ainsi que les autres territoires de la coopération (en Bourgogne, en France, à l'étranger))	3
dont objectifs stratégiques et opérationnels	2
et valeur ajoutée pour les territoires (territoires partenaires du projet ainsi que les autres territoires de la coopération (en Bourgogne, en France, à l'étranger))	1
Plan d'action annuel détaillant l'engagement des différents partenaires (qui fait quoi ? et rôle du GAL)	8
dont cohérence des actions au regard des objectifs	3
et clarté de la répartition des rôles	2
et implication du GAL avérée, en amont du comité de sélection	3
Nouvelle activité de coopération pour le porteur de projet bourguignon	2
Total	22

Afin d'être retenu, le projet devra obtenir a minima la note de 12 sur la base de la grille de sélection ci-dessus.